

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 3 juin 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M Noureddine HAJJI et M Fayçal DERBEL.

Bilan consolidé
Arrêté au 31.12.2014
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2014	2013
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	194 376	318 462
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	204 020	228 787
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	6 118 461	5 487 233
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	702 896	437 517
AC5 Portefeuille d'Investissement	(1-5)	376 462	377 137
Titres mis en équivalence	(1-5)	178 918	172 268
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	113 303	111 836
AC7 Autres actifs	(1-7)	111 463	119 961
TOTAL ACTIFS		7 999 899	7 253 201
PA1 Banque Centrale	(2-1)	427 124	490 082
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	242 599	166 556
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	5 414 362	4 864 091
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	922 412	881 100
PA5 Autres passifs	(2-5)	260 792	194 903
TOTAL PASSIFS		7 267 289	6 596 732
INTERETS MINORITAIRES	(3)	47 869	41 907
CP1 Capital		122 220	122 220
CP2 Réserves		472 118	386 067
CP4 Autres capitaux propres		-	-
CP5 Résultats reportés		2	-
CP6 Résultat de l'exercice		90 401	106 275
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(4)	684 741	614 562
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 999 899	7 253 201

État des engagements Hors Bilan consolidé
Arrêté au 31.12.2014
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2014	2013
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	592 643	646 178
HB 02- Crédits documentaires	(5-2)	391 679	265 907
HB 03- Actifs donnés en garantie	(5-3)	427 000	490 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 411 322	1 402 085
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
	(5-4)		
HB 04- Engagements de financement donnés		203 512	177 782
HB 05- Engagements sur titres		2 357	3 518
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		205 869	181 300
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus	(5-5)	155	1 582
HB 07- Garanties reçues	(5-6)	1 330 178	1 128 408

État de résultat consolidé
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
		2014	2013
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>579 205</u>	<u>507 537</u>
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(6-1)	447 946	395 946
PR2 Commissions perçues	(6-2)	67 313	58 629
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3)	50 021	38 603
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4)	13 925	14 359
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>334 551</u>	<u>261 177</u>
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5)	329 227	256 683
CH2 Commissions encourues		5 324	4 494
PRODUIT NET BANCAIRE		244 654	246 360
PR5/CH4 Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(6-6)	(65 804)	(62 961)
PR6/CH5 Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(6-7)	130	1 203
PR7 Autres produits d'exploitation		2 383	1 920
CH6 Frais de personnel	(6-8)	(69 811)	(63 035)
CH7 Charges générales d'exploitation	(6-8)	(17 641)	(15 745)
CH8 Dotations aux amortissements	(6-8)	(5 780)	(5 638)
RESULTAT D'EXPLOITATION		88 131	102 104
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		11 870	12 739
PR8/CH9 Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(6-9)	(1 507)	(558)
CH11 Impôt sur les sociétés	(6-10)	(9 292)	(8 751)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		89 202	105 534
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
Part de résultat revenant aux minoritaires		(1 199)	(741)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		90 401	106 275
Effet des modifications comptables		-	(65 951)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		90 401	40 324
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)	(6-11)	3,698	4,551
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)	(6-11)	3,698	4,551

État de flux de trésorerie consolidé
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2014	2013
<u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		512 731	462 035
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(323 175)	(277 943)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		26 260	(22 455)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(697 714)	(682 736)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		443 210	674 195
Titres de placements		(111 875)	(214 775)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(71 746)	(61 505)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		64 987	(2 404)
Impôt sur le bénéfice		(6 955)	(9 448)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		(164 277)	(135 036)
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		33 190	25 582
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(69 266)	(21 640)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(7 018)	(9 457)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		(43 094)	(5 515)
<u>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>	(7-3)		
Émission d'actions		-	75 349
Émission provenant des fonds gérés		79 911	2 940
Émission d'emprunts		-	46 592
Remboursement d'emprunts		(38 918)	(66 540)
Augmentation / diminution ressources spéciales		77 073	137 299
Dividendes versés		(22 842)	(17 432)
Mouvement sur fond social et de retraite		74	(60)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		95 298	178 148
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(112 073)	37 597
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(7-4)	(170 801)	(208 398)
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</u>		(282 874)	(170 801)

I. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ANNUELS ARRETES AU 31/12/2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- la norme comptable générale n° 01;
- les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives aux OPCVM;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2014.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

4.1 L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2 La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	pays de Résidence
AMEN BANK	Société mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	99,97%	88,59%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	60,00%	61,85%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	Filiale	IG	30,00%	33,25%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	61,78%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	M E	42,61%	52,35%	Algérie
AMEN INVEST	Entreprise associée	M E	36,90%	36,90%	Tunisie
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	M E	32,48%	32,48%	Tunisie
ENNAKL	Entreprise associée	M E	32,80%	17,65%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	M E	30,00%	38,12%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	M E	28,79%	28,91%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	M E	29,85%	29,85%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	M E	29,66%	29,52%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	M E	27,27%	36,13%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	M E	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	M E	23,24%	20,29%	Tunisie
SICAV AMEN	Entreprise associée	M E	0,09%	0,09%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	M E	27,00%	28,84%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	M E	0,03%	0,03%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

La société AMEN FINANCE COMPANY a été intégrée en tant que filiale du groupe AMEN BANK et ce, conformément aux dispositions de la norme comptable NC 35 qui stipule dans son § 10 alinéa b que le contrôle existe également lorsque la mère, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise et dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat.

En 2014, le groupe Amen Bank n'a enregistré aucune nouvelle entrée ; par contre le groupe a connu la sortie de la société EL KHIR suite à son entrée dans la procédure de liquidation.

La sortie de la société EL KHIR du périmètre de consolidation, s'est traduite par une perte impactant les résultats consolidés de l'exercice 2014 de 1.458 KDT

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante:

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;

- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux- ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 37 816 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 34 586 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 3 230 KDT a été dotée au titre de l'année 2014.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2014 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2014, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 464 KDT a été constatée au cours de 2014.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision de 98 651 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision additionnelle de 69 548 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 29 103 KDT a été dotée au titre de l'année 2014.

5.4 Portefeuille titres

5.4.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

5.4.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.4.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.5 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont déduits du résultat.

5.6 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont rajoutées au résultat.

5.7 Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.8 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

5.9 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.10 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2014. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2014.

5.11 Charge d'impôt

En 2014, le groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations »

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle et mises en équivalence.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur:

- des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- des commissions entre sociétés du groupe ;
- des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1. Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2014 un montant de 194 376 KDT contre 318 462 KDT au 31.12.2013 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	42 024	38 642	3 382	9%
BCT, CCP et TGT	152 352	279 820	(127 468)	(46%)
Total	194 376	318 462	(124 086)	(39%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	42 114	38 674	3 440	9%
Provisions sur caisse en dinars	(90)	(32)	(58)	181%
Sous total 1	42 024	38 642	3 382	9%
BCT	152 150	279 877	(127 727)	(46%)
Provisions BCT	(76)	(339)	263	(78%)
Sous total 2	152 074	279 538	(127 464)	(46%)
CCP	292	378	(86)	(23%)
Provisions CCP	(14)	(96)	82	(85%)
Sous total 3	278	282	(4)	(1%)
Total	194 376	318 462	(124 086)	(39%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 204 020 KDT contre 228 787 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	18 153	24 291	(6 138)	(25%)
Prêts aux établissements bancaires	44 742	43 312	1 430	3%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	11	7	4	57%
Provisions sur les correspondants	(122)	(115)	(7)	6%
Total créances sur les établissements bancaires	62 784	67 495	(4 711)	(7%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	6 601	12 291	(5 690)	(46%)
Prêts aux établissements financiers	133 648	147 571	(13 923)	(9%)
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	987	1 430	(443)	(31%)
Total créances sur les établissements financiers	141 236	161 292	(20 056)	(12%)
Total	204 020	228 787	(24 767)	(11%)

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2014 et 2013 se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	864 007	716 352	147 655	21%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (1)	4 669 240	4 300 784	368 456	9%
Crédits sur ressources spéciales	585 214	470 097	115 117	24%
Total	6 118 461	5 487 233	631 228	12%

Le stock de provisions et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (1).

Note 1.4: Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2014 un solde de 702 896 KDT contre un solde de 437 517 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres de transaction	11 183	5 827	5 356	92%
Titres à revenu fixe	1	3 926	(3 925)	(100%)
Titres à revenu variable	11 182	1 901	9 281	488%
Titres de placement	691 713	431 690	260 023	60%
Titres à revenu fixe	681 742	425 797	255 945	60%
Bons de Trésor	522 836	320 127	202 709	63%
Créances rattachées	16 168	9 411	6 757	72%
Emprunts obligataires	137 973	93 063	44 910	48%
Créances rattachées	4 765	3 196	1 569	49%
Titres à revenu variable	9 971	5 893	4 078	69%
Actions	10 698	6 442	4 256	66%
Provisions pour dépréciation des actions	(727)	(549)	(178)	32%
Total	702 896	437 517	265 379	61%

Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2014 un solde de 376 462 KDT contre 377 137 KDT au 31.12.2013. Son détail se présente comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres d'investissement	74 627	120 827	(46 200)	(38%)
Titres de participation	61 955	49 156	12 799	26%
Titres de participation non consolidés	61 967	61 967	-	-
Participation avec convention en rétrocession	177 913	145 187	32 726	23%
Total	376 462	377 137	(675)	(0%)

Note 1.5: Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 178 917 KDT au 31.12.2014 contre un solde de 172 268 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Société	31.12.2014	31.12.2013
EL KHIR	-	298
SICAV AMEN	42	62
AMEN PREMIERE	73	77
SUNAGRI	117	215
TUNISYS	611	952
KAWARIS	991	1 183
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	1 143	1 447
AMEN INVEST	1 432	1 409
TUNINVEST INNOVATION SICAR	1 531	2 849
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	2 398	1 950
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	2 400	1 200
HAYETT	3 435	3 371
EL IMRANE	3 650	3 463
ENNAKL	10 883	9 172
AMEN SANTE	12 032	8 869
TUNISIE LEASING	39 126	38 262
MLA	52 358	49 393
GOOD- WILL	46 695	48 097
Total	178 917	172 268

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2014 un solde de 113 303 KDT contre un solde de 111 836 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 340	2 322	18	1%
Immobilisations corporelles	106 975	105 876	1 099	1%
Immobilisations encours	3 988	3 638	350	10%
Total	113 303	111 836	1 467	1%

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2014 un montant de 111 463 KDT contre un montant de 119 961 KDT se détaillant comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	18 915	35 614	(16 699)	(47%)
Comptes d'attente	17 858	30 995	(13 137)	(42%)
Comptes d'attente de la salle de marché	3 384	16 319	(12 935)	(79%)
Comptes d'attente de la compensation	10 188	7 711	2 477	32%
Autres comptes d'attente	4 286	6 965	(2 679)	(38%)
Comptes de régularisation	1 057	4 619	(3 562)	(77%)
Autres	92 548	84 347	8 201	10%
Stock de matière, fourniture et timbres	634	918	(284)	(31%)
Etat, impôts et taxes	352	527	(175)	(33%)
Allocations familiales	339	259	80	31%
Dépôts et cautionnements	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	51 901	44 530	7 371	17%
Débiteurs divers	13 655	11 105	2 550	23%
Créances sur l'Etat	1 482	1 658	(176)	(11%)
Autres	16 160	16 582	(422)	(3%)
Actif d'impôt différé	7 908	8 651	(743)	(9%)
Total Autres Actifs	111 463	119 961	(8 498)	(7%)

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	18 361	11 362	6 999	62%
Provision sur comptes d'attente de la salle de marché	7 331	-	7 331	100%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 527	9 929	(402)	(4%)
Provision sur autres comptes d'attente	1 503	1 433	70	5%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 781	20 098	(317)	(2%)
Provision sur opérations avec le personnel	838	838	-	-
Provision sur débiteurs divers	3 575	3 549	26	1%
Provisions sur autres comptes	15 368	15 711	(343)	(2%)
Total	38 142	31 460	6 682	21%

2. Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2014 cette rubrique accuse un solde de 427 124 KDT enregistrant ainsi une baisse de 62 958 KDT par rapport au 31.12.2013.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2014 un solde de 242 599 KDT contre un solde de 166 556 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	237 914	161 844	76 070	47%
Avoirs des établissements bancaires	30 367	26 833	3 534	13%
Emprunts auprès des établissements bancaires	207 547	135 011	72 536	54%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	4 685	4 712	(27)	(1%)
Total	242 599	166 556	76 043	46%

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2014 un solde de 5 414 362 KDT contre un solde de 4 864 091 KDT au 31.12.2013 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Dépôts à vue	1 321 600	1 341 126	(19 526)	(1%)
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	4 092 762	3 522 965	569 797	16%
Epargne	1 013 617	840 179	173 438	21%
Dépôts à terme	2 960 363	2 584 771	375 592	15%
Dépôts à terme en dinars	2 592 735	2 268 354	324 381	14%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	3 880	(8 335)	12 215	(147%)
Dépôts à terme en devises	362 304	324 213	38 091	12%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	1 444	539	905	168%
Autres sommes dues à la clientèle	118 782	98 015	20 767	21%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	5 414 362	4 864 091	550 271	11%

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à 922 412 KDT contre 881 100 KDT au 31.12.2013 se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Emprunts matérialisés	214 780	247 068	(32 288)	(13%)
Ressources spéciales	707 632	634 032	73 600	12%
Total	922 412	881 100	41 312	5%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Emprunts matérialisés	210 054	241 817	(31 763)	(13%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	4 726	5 251	(525)	(10%)
Total	214 780	247 068	(32 288)	(13%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Ressources budgétaires	6 508	5 649	859	15%
Ressources extérieures	701 124	628 383	72 741	12%
Total	707 632	634 032	73 600	12%

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature (*)	3 347	6 251	(2 904)	(46%)
Autres provisions pour passifs et charges	2 092	4 765	(2 673)	(56%)
Provisions pour passifs et charges	5 439	11 016	(5 577)	(51%)
Comptes d'attente et de régularisation	255 353	183 887	71 466	39%
Comptes d'attente	3 929	4 276	(347)	(8%)
Comptes de régularisation	1 601	(3)	1 604	(53 467%)
Créditeurs divers	234 359	156 455	77 904	50%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	181 066	109 006	72 060	66%
Dépôts du personnel	3 980	3 822	158	4%
Charges à payer	49 313	43 627	5 686	13%
Etat, impôts et taxes	12 797	17 035	(4 238)	(25%)
Autres (*)	2 216	5 952	(3 736)	(63%)
Passif d'impôt différé	451	172	279	162%
Total Autres passifs	260 792	194 903	65 889	34%

(*) : L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de la rubrique Autres

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus par le Groupe, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire d'une filiale.

Ce poste se détaille au 31.12.2014 et au 31.12.2013 comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts minoritaires dans les réserves de Amen Finance Company	43 453	34 942
Intérêts minoritaires dans le résultat de Amen Finance Company	(1 396)	(1 744)
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	5 069	5 222
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	(33)	181
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	(375)	1 772
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	15	642
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	766	594
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	233	172
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	153	118
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	(19)	6
Intérêts minoritaires dans les réserves de la ste LE RECOUVREMENT	2	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de la ste LE RECOUVREMENT	1	1
Total	47 869	41 907

4. Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à 122 220 KDT composé de 24 444 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Élément des capitaux	Capitaux propres au	Capitaux propres au	Observation
	propres	31.12.2014	31.12.2013	
AMEN BANK	CAPITAL	122 220	122 220	
	RESERVES	438 718	366 165	
	RESULTAT REPORTE	2	-	
	RESULTAT	73 840	88 964	
	TOTAL	634 780	577 349	
SICAR AMEN	RESERVES	3 520	2 232	
	RESULTAT	1 742	1 287	

	TOTAL	5 262	3 519	
LE RECOUVREMENT	RESERVES	972	501	
	RESULTAT	866	491	
	TOTAL	1 838	993	
AMEN PROJECT	RESERVES	928	1 101	
	RESULTAT	(37)	205	
	TOTAL	891	1 305	
SOGEREC	RESERVES	(1 733)	(2 442)	
	RESULTAT	117	709	
	TOTAL	(1 616)	(1 733)	
AMEN CAPITAL	RESERVES	176	111	
	RESULTAT	(30)	11	
	TOTAL	146	121	
AMEN FINANE COMPANY	RESERVES	863	780	
	RESULTAT	(696)	(869)	
	TOTAL	167	(88)	
AMEN CORPORATE FINANCE	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	1	84	
	TOTAL	1	84	
AMEN INVEST	RESERVES	884	868	
	RESULTAT	56	48	
	TOTAL	940	917	
TUNISIE LEASING	RESERVES	12 082	5 556	
	RESULTAT	2 288	3 011	
	TOTAL	14 370	8 567	
MAGHREB LEASING ALGERIE	RESERVES	14 495	13 020	
	RESULTAT	7 448	6 207	
	TOTAL	21 943	19 227	
EL IMRANE	RESERVES	1 069	917	
	RESULTAT	482	445	
	TOTAL	1 551	1 363	
KAWARIS	RESERVES	111	73	
	RESULTAT	(90)	132	
	TOTAL	21	205	
EL KHIR	RESERVES	-	(1 503)	Sortie du périmètre
	RESULTAT	-	(158)	
	TOTAL	-	(1 661)	
HAYETT	RESERVES	2 276	2 051	
	RESULTAT	146	307	
	TOTAL	2 422	2 358	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	RESERVES	1 087	97	
	RESULTAT	309	2 615	
	TOTAL	1 396	2 713	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	RESERVES	992	1 589	

	RESULTAT	2	(293)	
	TOTAL	994	1 297	
TUNISYS	RESERVES	450	378	
	RESULTAT	(287)	126	
	TOTAL	163	504	
AMEN SANTE	RESERVES	725	475	
	RESULTAT	443	250	
	TOTAL	1 168	725	
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	-	-	
	TOTAL	-	-	
ENNAKEL	RESERVES	(5 387)	(5 819)	
	RESULTAT	3 896	2 699	
	TOTAL	(1 491)	(3 120)	
AMEN PREMIERE	RESERVES	(4)	-	
	RESULTAT	3	3	
	TOTAL	(1)	3	
SICAV AMEN	RESERVES	(106)	(86)	
	RESULTAT	1	2	
	TOTAL	(105)	(84)	
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	-	-	
	TOTAL	-	-	
SUNAGRI	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	(99)	(1)	
	TOTAL	(99)	(1)	
TOTAL	CAPITAL	122 220	122 220	
	RESERVES	472 118	386 067	
	RESULTAT REPORTE	2	-	
	RESULTAT	90 401	106 275	
	TOTAL	684 741	614 562	

5. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à 592 643 KDT contre 646 178 KDT au terme de l'exercice 2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Cautions	473 713	417 867	55 846	13%
Avals	107 010	218 619	(111 609)	(51%)
Autres garanties données	11 920	9 692	2 228	23%
Total	592 643	646 178	(53 535)	(8%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Cautions en faveur des banques	196 499	146 201	50 298	34%
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	257 036	251 488	5 548	2%
Total	473 713	417 867	55 846	13%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	51 000	138 000	(87 000)	(63%)
Avals sur emprunts obligataires	-	3 500	(3 500)	(100%)
Avals en faveur de la clientèle	56 010	77 119	(21 109)	(27%)
Total	107 010	218 619	(111 609)	(51%)

Note 5.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 265 907 KDT au 31.12.2013 à 391 679 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Crédits documentaires import	313 707	235 065	78 642	33%
Crédits documentaires export	77 972	30 842	47 130	153%
Total	391 679	265 907	125 772	47%

Note 5.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	165 000	234 000	(69 000)	(29%)
BTA donnés en garantie	262 000	256 000	6 000	2%
Total	427 000	490 000	(63 000)	(13%)

Note 5.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2014 à 205 869 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement donnés	203 512	177 782	25 730	14%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	10 336	-	10 336	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	184 348	169 695	14 653	9%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à CT	143 893	112 128	31 765	28%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MLT	13 788	3 446	10 342	300%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	3 500	26 000	(22 500)	(87%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	23 167	28 121	(4 954)	(18%)
Autorisation de crédits par carte	8 828	8 087	741	9%
Engagements sur titres	2 357	3 518	(1 161)	(33%)
Participations non libérées	2 231	3 518	(1 287)	(37%)
Titres à recevoir	126	-	126	100%
Total	205 869	181 300	24 569	14%

Note 5.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 155 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement reçus	155	1 582	(1 427)	(90%)
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	155	1 582	(1 427)	(90%)
Total	155	1 582	(1 427)	(90%)

Note 5.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2014 à 1 330 178 KDT contre 1 128 408 KDT au terme de l'exercice 2013. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	53 057	65 926	(12 869)	(20%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	14 743	18 638	(3 895)	(21%)
Garanties reçues de la clientèle	1 262 378	1 043 844	218 534	21%
Total	1 330 178	1 128 408	201 770	18%

6. Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 6.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2014 un montant de 447 946 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	11 626	11 184	442	4%
Opérations avec la clientèle	415 226	361 555	53 671	15%
Autres intérêts et revenus assimilés	21 094	23 207	(2 113)	(9)%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	9 888	12 486	(2 598)	(21)%
Commissions à caractère d'intérêt	11 206	10 721	485	5%
Total	447 946	395 946	52 000	13%

Note 6.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2014 un montant 67 313 KDT, ont augmenté de 8 684 KDT par rapport à 2013 et se présentent comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	35 623	31 106	4 517	15%
Opérations sur placement et titres	3 346	3 131	215	7%
Opérations de change	1 998	1 884	114	6%
Opérations de commerce extérieur	5 263	4 437	826	19%
Gestion, étude et engagement	10 900	9 788	1 112	11%
Opérations monétiques et de banque directe	9 307	7 433	1 874	25%
Autres commissions	876	850	26	3%
Total	67 313	58 629	8 684	15%

Note 6.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2014 et 2013 :

Description	2014	2013	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	950	201	749	373%
Gain net sur titres de placement	33 129	19 159	13 970	73%
Gain net sur opérations de change	15 942	19 243	(3 301)	(17)%
Total	50 021	38 603	11 418	30%

Note 6.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2014 un montant de 13 925 KDT contre 14 359 KDT en 2013. Leur détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	12 836	6 502	6 334	97%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 471	8 836	(7 365)	(83)%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(382)	(979)	597	(61)%
Total	13 925	14 359	(434)	(3)%

Note 6.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2014 un montant de 329 227 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	306 940	239 516	67 424	28%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	27 201	28 840	(1 639)	(6)%
Opérations avec la clientèle	248 495	180 541	67 954	38%
Emprunts et ressources spéciales	31 244	30 135	1 109	4%
Autres intérêts et charges:	22 287	17 167	5 120	30%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	10 389	8 332	2 057	25%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	11 898	8 835	3 063	35%
Total	329 227	256 683	72 544	28%

Note 6.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs :

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2014 un montant de 65 804 KDT, en hausse de 2 843 KDT par rapport à l'exercice 2013. Son détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	51 041	80 775	(29 734)	(37%)
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	3 230	6 298	(3 068)	(49%)
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	35 564	6 395	29 169	456%
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	8 604	5 596	3 008	54%
Total dotations	98 439	99 064	(625)	(1%)
Perte sur créances	2 743	10 580	(7 837)	(74%)
Total des dotations et des pertes sur créances	101 182	109 644	(8 462)	(8%)
Reprise sur provisions sur créances douteuses	(22 443)	(28 408)	5 965	(21%)
Reprise sur provisions sur créances courantes	(2 234)	-	(2 234)	100%
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(6 461)	(13 259)	6 798	(51%)
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(4 239)	(4 979)	740	(15%)
Total reprises	(35 377)	(46 646)	11 269	(24%)
Recouvrement des créances radiées	(1)	(37)	36	(97%)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(35 378)	(46 683)	11 305	(24%)
Total	65 804	62 961	2 843	5%

Note 6.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2014 un montant de (130) KDT, en baisse de 1 073 KDT par rapport à l'exercice 2013. Leur détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	4 871	2 773	2 098	76%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	(1 158)	(929)	(229)	25%
Plus values de cession sur titres d'investissement	(3 023)	(3 139)	116	(4%)
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(820)	93	(913)	(982%)
Total	(130)	(1 203)	1 073	(89%)

Note 6.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2014 un montant de 93 232 KDT, en hausse de 8 814 KDT par rapport à 2013. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Frais de personnel	69 811	63 035	6 776	11%
Rémunération du personnel	50 999	49 032	1 967	4%
Charges sociales	15 186	10 568	4 618	44%
Impôts sur salaires	1 005	900	105	12%
Autres charges liées au personnel	2 621	2 535	86	3%
Charges générales d'exploitation	17 641	15 745	1 896	12%
Frais d'exploitation non bancaires	7 479	6 688	791	12%
Autres charges d'exploitation	10 162	9 057	1 105	12%
Dotation aux amortissements	5 780	5 638	142	3%
Total	93 232	84 418	8 814	10%

Note 6.9: Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2014 et 2013 :

Description	2014	2013	Variation	%
Plus values sur cession des immobilisations	292	203	89	44%
Moins values sur cession des immobilisations	-	(68)	68	-
Impôts et taxes	(628)	(19)	(609)	3 205%
Autres résultats exceptionnels	(1 171)	(674)	(497)	74%
Total	(1 507)	(558)	(949)	170%

Note 6.10: L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	2014	2013
Impôts courants	8 554	6 934
Impôts différés	738	1 817
Impôts sur les bénéfices	9 292	8 751

Note 6.11: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est de 3,698 dinars contre 4,551 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Description	2014	2013	Variations
Résultat net en KDT	90 401	106 275	(15 874)
Nombre moyen d'actions	24 444 000	23 352 570	1 091 430
Résultat de base par action (en DT)	3,698	4,551	(0,853)
Résultat dilué par action (en DT)	3,698	4,551	(0,853)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (170 801) KDT à (282 874) KDT enregistrant une baisse de 112 073 KDT. Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 104 048 KDT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de (164 277) et des activités d'investissement à hauteur de (51 844) KDT.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur à celui des décaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie provenant à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation est établi à (164 277) KDT au 31 décembre 2014. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 189 556 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 443 210 KDT.

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 697 714 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 111 875 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers, pour 71 746 KDT;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 26 260 KDT ;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 64 987 KDT.
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 6 955 KDT.

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement s'élève à (51 844) KDT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement, partiellement compensé par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 95 298 KDT provient principalement de l'augmentation des émissions provenant des fonds gérés de 79 911 KDT.

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2014 à (282 874) KDT.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **684 741 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **90 401 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 11 Mai 2015

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Fayçal DERBEL